



Bulletin n°22
Août 2025

AUGIGNAC

INFOS

Sommaire

- P.1 Le mot du Maire et l'interview d'un adjoint
- P.4 nouveau dispositif électoral
- P.5 finances
- P.6 Fibre et travaux château d'eau
- P.7 du côté du RPI
- P.8 voirie et réseaux
- P.9 page associations et extension du garage communal
- P.10 PAPSE
- P.11 Ville et villages fleuris
- P.12 Etat civil et hommage à M René Lastère

Maison des Services Publics
3 place de la Mairie
24300 AUGIGNAC

Tél. : 05.53.56.80.12

mairie@augignac.fr
www.augignac.fr
www.facebook.com/communeaugignac/

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	9h à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Sur RDV le mercredi (sonner si urgent)

Agence Postale Communale :

Lundi	9h00 à 12h00
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	



Chères Augignacoises et chers Augignacois,

Nous voici au milieu de cette année 2025, dernière année pleine du mandat qui se termine en mars prochain.

Ce bulletin municipal sera le dernier puisque la communication de la collectivité est réglementée à compter du 1^{er} septembre.

Nous devons communiquer et informer de façon neutre dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

Il est probable qu'une feuille d'information soit néanmoins éditée afin d'annoncer comme à l'habitude la date des vœux 2026 ainsi que les modalités de passage des agents recenseurs puisque le recensement général de la population aura lieu en janvier/février 2026.

Le recensement de la population est une étape importante de la vie de la commune puisqu'elle fixe le nombre d'habitants, ce qui a une influence sur les dotations annuelles que nous recevons de l'Etat et du Département.

Si nous consultons les sites qui présentent les tendances démographiques, on nous dit que la tendance est bonne et que la population augmente.

En effet, les dernières données officielles datent de 2022 avec 825 habitants sans les doubles comptes. Si l'on prend en compte l'évolution moyenne de la démographie au cours des 5 dernières années, nous serons selon les projections à 830 habitants en 2025, 832 en 2027 et 837 en 2030. En 1968, la population était de 876 habitants, soit - 6 % en 54 ans (2022).

Les retraités représentent plus de 30 % de la population totale. 196 personnes ont plus de 65 ans et 100 personnes ont moins de 20 ans. C'est cet indice de vieillissement élevé qu'il convient de modérer en poursuivant des actions dynamiques.

Ces données démographiques sont certes encourageantes, mais elles laissent apparaître des tendances qui peuvent inquiéter et avoir un impact sur des décisions telles que les fermetures de classes si les effectifs scolaires continuent à baisser. Il nous manque une vingtaine d'enfants sur le RPI.

Le PLUI-H, qui est en cours d'élaboration et qui sera le document d'urbanisme en vigueur fin 2026, doit permettre de réserver des espaces de construction et particulièrement de locatif car nous savons que la demande est forte à ce niveau-là et l'offre insuffisante.

Les actions d'animations menées par les associations permettent aux habitants d'aimer vivre à Augignac mais également de découvrir la commune et envisager d'y vivre pour peu que l'offre soit adaptée aux besoins.

C'est le sens que donne le conseil municipal aux actions qu'il mène comme d'autres conseils municipaux antérieurs. Sur les 28 communes de la CCPN, nous sommes en quatrième position en matière de population après Nontron, Piégut-Pluviers et Saint-Pardoux la Rivière. Cela est relativement nouveau mais également inquiétant puisque les communes environnantes connaissent une dépréciation démographique. Les services de l'éducation nationale projettent une perte de 50 élèves par an sur le territoire de la CCPN au cours des 10 prochaines années. Au niveau départemental cette perte est de 500 par an.

Depuis mai 2025, les services académiques ont initié un travail de réflexion avec les associations de maires, la CAF, le conseil départemental, les élus municipaux et les intercommunalités. La commune d'Augignac s'inscrit dans cette démarche avec les communes de la CCPN qui possèdent une école. Cela permettra, il faut l'espérer, d'orienter nos actions. Je pense en particulier à la rénovation et mise au normes de notre école.

Vous découvrirez dans ce bulletin différents articles qui présentent les actions et les investissements qui sont réalisés.

L'heure est au bilan du mandat que je n'ai pu exercer qu'avec le soutien sans faille des adjoints et de conseillères et conseillers municipaux particulièrement impliqués.

Le prochain mandat municipal démarrera en mars 2026, il sera probablement de 7 ans, soit jusqu'en 2033 pour raison d'élections présidentielles en 2032. Etant à la retraite à partir d'octobre prochain, je serai disponible pour me présenter à vos suffrages à la tête d'une équipe renouvelée et paritaire, avec comme ambition de développer l'attractivité de notre commune.

Je vous souhaite une bel été, et comme il est de tradition, je donne la parole à un membre du conseil. Cette fois-ci, c'est M Pierrot Peyrazat qui répond à mes questions.

Bernard BAZINET, Maire.

Tu as été maire pendant 6 ans, puis adjoint au maire pendant 6 ans, au cours de ces 2 mandats tu as également été vice-président de la CCPN chargé de l'enfance. Pendant ces 12 années, y a-t-il des projets ou des initiatives dont tu es particulièrement fier :
Au niveau communal ?



Fier n'est pas le mot approprié. Je ne me suis pas présenté aux suffrages de nos concitoyens pour en tirer une quelconque fierté mais plutôt une légitimité pour assumer mon engagement envers la chose publique et en aucun cas pour satisfaire un désir de pouvoir ou un intérêt individuel.

Lors de mon mandat de maire de 2014 à 2020, je me suis attaché à faire en sorte que chaque élu se sente concerné. Chaque élu, quelle que fut la liste sur laquelle il s'était présenté, a tiré sa légitimité des urnes. J'ai donc mis en place une méthode de travail pour que chacun se sente impliqué : planning connu de tous, réunions plénières pour réfléchir sur les projets et les actions, mise en place de commissions portées par les adjoints ... D'ailleurs je remercie ces derniers ainsi que tous les conseillers municipaux qui à l'époque ont véritablement travaillé pour qu'Augignac retrouve calme, sérénité et dynamisme.

Ce que je retiens de mon mandat de maire c'est la rénovation du foyer rural dans une approche environnementale dans le cadre du projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » avec la modification du mode de chauffage de l'école par une chaudière à pellets bien plus économique que le chauffage au fuel.

La communication a été une priorité pour moi car j'estime qu'il est important de faire savoir, d'expliquer. Cela m'a valu à

l'époque quelques remarques désagréables du style « il vaut mieux savoir faire que faire savoir » ! Il n'empêche que ce bulletin est le 22^{ème} que je porte en 12 ans de mandat. Qui a fait mieux ? Je note avec plaisir que la municipalité actuelle a développé ce point avec la création du site internet de la commune et d'une page facebook très suivie.

Au cours de mon mandat, je me suis également efforcé de maîtriser le budget communal avec des taux d'imposition parmi les plus bas des communes environnantes.

La transformation d'un lagunage en fin de vie en une station écologique de deux lits de roseaux avec 0 rejet, la rénovation de l'église, la mise en place d'un adressage en préparation de l'arrivée de la fibre (je me dois ici de mettre en exergue le travail remarquable de Gérard Roumat, lequel a aussi assuré la gestion du recensement de 2020 qui a vu le maintien de notre population, ce qui n'est pas le cas des communes environnantes) ont été avec le maintien de nos classes des chantiers importants qui ont couru sur ces 2 mandatures.

Enfin pour en finir avec le niveau communal, je tiens à remercier l'ensemble du monde associatif, notamment les équipes du comité des fêtes menées par Georges Mathis puis Vincent Marenda. Ils ont su porter haut les couleurs de notre commune, tout comme l'AGV présidée par Monique Julien et l'ACLA, reprise par Cécile Grasset, qui a su poursuivre et développer l'approche à la fois sportive et culturelle mise en place par ses parents Mado et Gilou. Toutes ces associations, et je n'oublie pas la société de chasse et le club du 3^{ème} âge, permettent de créer des liens indispensables au bien vivre ensemble.

Au niveau intercommunal ?

J'assume depuis 2014 la vice-présidence chargée de l'enfance-jeunesse. Il s'agit certainement là du service le plus connu de la population puisque tous les habitants de 0 à 25 ans ont eu affaire à lui au moins une fois, que ce soit dans les domaines de :

** La petite enfance à travers le RPE (Relais Petite Enfance) autrefois appelé RAM (Relais Assistantes Maternelles) et le Multi Accueil LILOBAMBINS et ses 30 places de crèche.*

** Le périscolaire dans chaque école, compétence transférée des communes vers l'interco, ce qui a permis de soulager ces dernières à travers une gestion globale et collective.*

** Les Accueils de loisirs, avec la volonté d'une répartition équitable sur l'ensemble du territoire : Les Loustics à Busserolles, Arc en Ciel à St Pardoux la Rivière, l'Oasis à St Martial de Vallette.*

** La création du Pôle Ados à Nontron dont le projet citoyen dans les communes fait office d'exemple pour de nombreuses collectivités.*

Je suis également délégué de la CCPN auprès de la mission locale du Haut-Périgord qui aide les jeunes du territoire de 16 à 25 ans à trouver leur place dans la société.

Il faut savoir que la CCPN déploie sur cette thématique de l'enfance jeunesse des efforts très importants en termes humain et financier (plus de 1 200 000 € de reste à charge en 2024) pour offrir une prise en charge maximum au bénéfice des enfants et de leurs parents dans le respect des règles des organismes qui la contrôlent et de celles du code du travail. Comme tu le vois, la constante préoccupation dans ce domaine est de rendre service mais dans la possibilité de nos moyens.

J'ai également participé jusqu'en 2022 à l'élaboration du bulletin intercommunal et à la mise en place de l'application Intramuros téléchargeable gratuitement sur nos téléphones portables où l'interco et toutes ses communes donnent des informations sur les services et les actions qu'elles portent.

Quelles leçons as-tu tiré de l'exercice de chacun de ces trois mandats ?

Le premier enseignement, c'est que cet engagement nécessite une santé mentale et physique à toute épreuve. Il faut souvent faire preuve de résilience (ce qui n'est pas mon fort) car le maire est, pour trop de gens, responsable de tout. Il est toujours en première ligne. La gestion des conflits entre concitoyens, les attaques sournoises, souvent injustes, la fatigue de réunions interminables, le poids des démarches, la recherche de subventions, pèsent sur la santé des élus. C'est d'ailleurs pour des raisons de santé qu'en 2020, je n'ai pas brigué un second mandat de maire mais, j'ai, à ta demande, tenu à t'apporter mon soutien et mon expérience car bien qu'étant encore en activité à l'époque, tu as bien voulu me succéder avec toutes les compétences qu'on te connaît.

La deuxième leçon, c'est que communiquer ne suffit pas, même si c'est indispensable. Trop de gens se désintéressent de la vie publique. Notre époque où pourtant existent tant de moyens de communication, tant de réseaux sociaux, semble oublier les affres du passé mais aussi les bases de solidarité et de démocratie mises en place par le Conseil National de la Résistance au sortir de la guerre. La culture générale, l'histoire, la philosophie, la laïcité ne sont plus réellement enseignées. Les services publics et les services au public (santé, éducation ...) disparaissent dans notre monde rural. Notre société

est malade et les actions caritatives portées par des associations comme les Restos du Cœur, le secours populaire ou la mise en place des « Maisons France Service » ne sont que des palliatifs.

Quelles sont selon toi les priorités à maintenir ou à renforcer pour le prochain mandat ?

Je pense qu'une commune n'est pas une entreprise et que ceux qui reçoivent mandat pour la gérer doivent avoir à cœur l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens.

Il me semble important qu'Augignac continue à être un point fort du territoire, notamment au sein de la CCPN. Pour cela, il nous faut préserver les services publics qui nous restent : l'agence postale, la mairie, l'école et développer les commerces.

Le maintien d'un tissu scolaire de qualité est intimement lié à un renouvellement de la population d'où la nécessité d'augmenter l'offre de logements par, à la fois la réhabilitation du centre bourg et des hameaux, mais aussi par, peut-être la création d'un lotissement, ce qui est une des orientations du futur PLUI-h.

Autre priorité : l'amélioration des réseaux de voirie et d'eaux pluviales surtout dans le bourg. Il s'agit là aussi d'améliorer notre sécurité.

La commune doit continuer à développer la culture et le lien social en aidant le plus possible le tissu associatif pour donner une image dynamique. Il faut continuer à communiquer, à expliquer les choix retenus, à impliquer chacun d'entre nous. Pour cela, je fais confiance à l'équipe que tu vas porter. Quant à moi, ma santé qui s'est encore détériorée, ne me permettra plus de participer à la vie publique et associative. Je tiens à remercier tous ceux qui, au cours de ces 12 ans de mandats, m'ont fait confiance et accompagné, notamment les services administratifs de la mairie et de l'intercommunalité.

Pierre PEYRAZAT

Elections municipales 2026 : de nouvelles règles législatives.

Pour favoriser le respect de la parité dans les conseils municipaux et répondre à la crise de l'engagement local, la loi étend aux communes de moins de 1 000 habitants le mode de scrutin de liste paritaire. La réforme s'applique dès l'élection municipale de mars 2026. Cette proposition de loi avait été déposée le 19 octobre 2021 et adoptée en 1^{ère} lecture par l'Assemblée nationale le 3 février 2022. Le Sénat l'a examinée et votée le 11 mars 2025. Le 7 avril 2025, l'Assemblée nationale l'a définitivement adoptée sans modifications en 2^{ème} et dernière lecture. Le 15 mai 2025, le Conseil constitutionnel l'a déclarée conforme à la constitution et elle a donc été promulguée le 21 mai dernier.

Augignac se situe dans la strate des 500 à 999 habitants, l'effectif légal du conseil est donc de 15 sièges. Toutefois, lors des prochaines élections, une liste paritaire de 13 candidats pourra valablement concourir après dépôt en sous-préfecture. Au maximum de 15 candidates et candidats, pourront être ajoutés deux candidats paritaires supplémentaires appelés à siéger lors de vacance éventuelle de siège en cours de mandat.

Le scrutin : il s'agira d'un scrutin de liste à la proportionnelle. **Pour qu'un bulletin soit valable, il ne devra pas être panaché. Toute rature ou rayure rend l'ensemble du bulletin nul.**

Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés.

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé, ce qui peut être le cas si trois listes concourent. Seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir au second tour. Il peut y avoir des fusions de listes. Ainsi une liste ayant obtenu au moins 5 % peut fusionner avec une liste ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés. La répartition des sièges se fait comme lors du 1^{er} tour.

Le dépôt en sous-préfecture des déclarations de candidatures est exigé pour chaque tour de scrutin. Un arrêté préfectoral indique les différents délais et publie les listes valablement retenues.

Une fois le conseil installé et le maire élu, le conseil municipal décide du nombre d'adjoints, à savoir 4 au maximum pour Augignac. Les adjointes et adjoints ne sont plus élus individuellement mais au scrutin de liste paritaire et majoritaire.

La parité impose une alternance homme/femme ou l'inverse.

Ces nouveaux mécanismes sont censés diminuer le recours aux élections complémentaires partielles ou générales en cours de mandat. Toutefois, ils complexifient la constitution de listes de candidates et candidats. De mon point de vue, la logique voudrait qu'elles soient en principe représentatives de la population et de son origine géographique sur la commune.

Bernard BAZINET

Du côté des finances :

Données extraites du document de valorisation édité par les services comptables (en euros par habitant).

2024	AUGIGNAC	Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	657 €	932	919	920
Charges réelles de fonctionnement	510 €	760	756	737
Capacité d'autofinancement brute	147 €	173	163	183
Capacité d'autofinancement nette	122 €	91	94	109
Dépenses d'équipement	185 €	357	356	390
Dettes financières	291 €	535	492	561
Fonds de roulement	766 €	475	502	558
Trésorerie	739 €	509	528	598

Les dépenses de fonctionnement

2024	AUGIGNAC	Département	Région	National
Charges générales	192 €	259	262	263
Charges de personnel	261 €	368	353	329
Gestion courante	50 €	118	127	130
Charges financières	7 €	14	12	14
Charges exceptionnelles	0 €	1	1	1

Les recettes de fonctionnement

2024	AUGIGNAC	Département	Région	National
Ressources Fiscales	281 €	502	522	523
Dotations et participations	254 €	278	258	240
Ventes et autres produits courants	122 €	151	137	145
Produits réels financiers	0 €	0	0	1
Produits réels exceptionnels	0 €	1	1	1

Strate de référence : communes de 500 à 2 000 habitants

Population retenue en 2024 : 842

La mise en place de la Fibre

Un long processus arrive presque à son terme pour un projet initial de 500 millions d'euros.

Rappelons qu'il a fallu 7 ans de négociations pour que soit créé le Syndicat Périgord Numérique (2007/2014) qui n'a vraiment démarré son activité qu'en 2016 après les diverses élections.

La phase 1 de montée en débit a commencé en 2018, les phases 2 et 3 ont démarré ensemble afin de respecter l'échéance 2030.

le financement du déploiement a connu des surcoûts :

la guerre en Ukraine et l'augmentation du coût des matières premières : + 13 millions d'euros,

10 000 prises supplémentaires de maisons non répertoriées en Dordogne : + 15 Millions d'euros,

les fils cuivre en pleine terre installés jadis par France Télécom avec absence de fourreaux : + 15 Millions d'euros.

Autant de surcoûts qui vont amener les collectivités dont la CCPN à poursuivre le financement de l'opération jusqu'en 2038 (à hauteur de 1% pour chaque Communauté de Communes). La spécificité du département avec son habitat dispersé pèse également dans cette note relativement salée. Les opérateurs privés se sont limités aux investissements urbains sur les agglomérations de Périgueux et Bergerac. A fin juin 2025 le cap des 100 000 abonnés a été atteint en Dordogne sur un total de 220 000 prises. Augignac compte 611 prises éligibles et 270 abonnés à la fin juin. **C'est un bon chiffre mais il faut aller plus loin !**

J'insiste, et il faut insister auprès des habitants non encore abonnés, sur les conséquences de la disparition du cuivre à brève échéance, sur le fait qu'il peut y avoir saturation des réseaux téléphoniques et enfin sur la nécessité d'avoir un réseau fibre lors de la mise en place d'équipements d'assistance pour les personnes vulnérables.

Bernard BAZINET

La réhabilitation de notre château d'eau.

Edifice emblématique de notre commune, il nous sert de repère lorsque nous passons sur les routes des communes alentour.

Nous sommes heureux et fiers de l'apercevoir à l'horizon. Il est en train de se refaire une couleur !

Stratégique dans le secteur pour l'alimentation en eau potable, il est d'une contenance de 1 100 m³.

Il avait besoin de soins aussi bien intérieurs qu'extérieurs. Les travaux d'une trentaine de semaines ont démarré toute fin 2024, ils se terminent cet été. Cette réhabilitation complète s'inscrit dans la cadre de l'appel à projet "mesures incitatives pour l'eau " porté par l'agence de bassin Adour-Garonne. La maîtrise d'œuvre est portée par la régie de l'eau de la CCPN.

Le château d'eau a été entièrement vidé en janvier dernier pendant un bon trimestre et le système de dérivation permettant de continuer à alimenter les abonnés n'a pas connu de défaillance. La remise en eau a fait en suivant l'objet d'analyses au résultat satisfaisant.

Le marché initial était de 378 838,98 € HT. Il a fait l'objet d'un avenant pour s'élever in fine à 396 191,98 € HT, soit 475 430,38 € TTC. Cet avenant a consisté à renouveler la conduite de vidange dont le diamètre a été jugé insuffisant pour l'évacuation des eaux de pluie de la toiture et des eaux de vidange du réservoir. La commune a été associée aux réunions de chantier hebdomadaires.

L'édifice devrait supporter, par convention avec le SDIS, un système de détection par caméra des départs de feux dans les massifs forestiers qu'il domine.

Bernard BAZINET



Du côté du RPI Augignac/Saint-Estèphe

L'année scolaire 2024/2025 vient de se terminer et déjà se prépare la rentrée scolaire 2025/2026.

Côté enseignement, l'équipe pédagogique reste à l'identique sur les deux sites.

Les prévisions d'effectifs restent également à l'identique par rapport à l'année précédente, à savoir 79 élèves inscrits à la fin du mois de juin. (voir tableau ci-dessous)

Les projets d'école sont pour les deux sites très variés :

le cycle piscine pour les grandes sections et les CM1 cette année, concernera l'année prochaine les CM1/CM2 et les CE1/CE2.

Les enfants ont pu assister au festival de la vallée à Mensignac autour du spectacle vivant.

Ils sont sortis à « l'ânerie de Léonie » à Soudat et également au parc du REYNOU en Haute Vienne en compagnie des petits et moyens de l'école de Piégut.

Des actions et des projets avec le Pôle expérimental des métiers d'art se développent chaque année.

Les actions de découverte des métiers des parents continuent à être développées ainsi que les interventions de la médecine scolaire sur des thématiques santé-

prévention et les passages de permis internet et piéton avec la participation de la brigade de gendarmerie.

Le sport a eu sa place dans les activités. Par exemple, les élèves de Saint-Estèphe ont participé au cross du collège de Piégut. La rencontre des maternelles du secteur à Augignac le 17 juin a permis aux élèves de participer à des ateliers découverte et à un spectacle orchestré par Isabelle ALINC, notre ancienne maîtresse d'école que les enfants sont toujours ravis de revoir.

L'année scolaire s'est terminée avec la fête des écoles à Saint-Estèphe et son spectacle et le repas en plein air ou à emporter. Nous remercions l'amicale laïque de l'organisation de cette soirée..



Une page se tourne à Augignac. Annie DESAGE fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} Août 2025. Depuis 1991, elle a connu bien des enfants, certains étant maintenant devenus parents à leur tour.

Annie a été le pilier de l'école et combien de fois, elle a dû suppléer des absences d'enseignants notamment lors de l'épisode COVID. Qu'elle soit remerciée pour son professionnalisme, son souci de l'équité et son sens du service public. Son départ à la retraite a été honoré comme il se doit et nous lui souhaitons une retraite la plus active possible auprès de Claude bien sûr, mais également auprès de la communauté augignacoise.

Bernard BAZINET



Répartition non définitive pour l'année scolaire 2025/2026

école d'Augignac (51 élèves)			école de St Estèphe (28 élèves)	
classe de Mme Bertille Meunier	classe de M Paul Fazilleau	classe de Mme Audrey Bourinet (directrice)	Classe de Mme Gonzales -Verdier	classe de Mme Virginie Chaminade (directrice)
20 élèves TPS/PS/MS	15 élèves (5 GS et 10 CP)	16 élèves (4 GS et 12 CE1)	7 élèves (7 CE2)	21élèves (9 CM1 et 12 CM2)

Travaux voirie et réseaux 2025 :

Nous avons évoqué lors du dernier bulletin la mise en œuvre de la réfection de la passerelle de Fond de Pique. Cette opération a été menée à bien par l'entreprise augignacoise ESA qui avait été retenue pour ce marché. Elle a été mise en défend de la circulation des chevaux et des véhicules motorisés par des dispositifs dissuasifs avec un arrêté réglementant l'usage de cet ouvrage.

La boucle de petite randonnée des étangs est à nouveau ouverte au grand plaisir des randonneurs et des vététistes. Le coût de cette opération TTC est de 16 034,65 €. Pour ce projet, le Conseil Départemental vient de nous allouer une subvention de 3 340 € dans le cadre des amendes de police.

En 2024, une opération d'amélioration de captage des eaux pluviales sur la rue des Clédoux avait été validée. Ce reste à réaliser est maintenant mis en œuvre.

Nous espérons que ces aménagements donneront satisfaction lors de grosses précipitations et limiteront voire éviteront les risques d'inondation. Cette opération est totalement financée par la commune sur un devis de 19 664,40 € TTC.



Les intempéries du début de l'année ont mis sur la planche des opérations d'urgences :

Au mois de février, sur le passage du ruisseau entre la Beaufarie et la route de la Plage, un effondrement nous a contraints à fermer la route à la circulation durant 3 longs mois nécessaires à la consultation des services compétents (syndicat de rivière : SYMBA, DDT : Police de l'eau) et du chiffrage de l'opération. Durant la dernière semaine d'avril, la route de Pierre Tanche a pu être remise en circulation. Cette opération est totalement financée par la commune pour un montant de 21 484,81 €.



La réfection du passage busé sur le chemin reliant le Maine du Bost à Bridarias au niveau du ruisseau de la Doue, devrait avoir lieu entre septembre et octobre après retour du dossier loi sur l'eau, déposé en DDT. Cofinancement par les deux communes (Augignac et St Estèphe).

La conduite d'évacuation d'eau pluviale à hauteur du croisement de la RD 675, de la route de la Plage et de la route d'Abjat s'est bouchée pour le deuxième fois en trois ans, occasionnant l'inondation de la RD 675 lors de précipitations même de faible volume. Après visite des services techniques du département, une consultation sera lancée pour la réfection partielle du réseau en cours d'effondrement.

La route de la brigade RAC, sur son tronçon situé entre la RD 675 et la Tavernerie, sera équipée de bordures sur les trois virages les plus marqués. La consultation des entreprises pour cette opération est en cours. Une programmation de point à temps sera envisagée au quatrième trimestre si cela est nécessaire.

Nous avons budgété avec la communauté de commune, la reprise partielle de chaussée des Chadauds jusqu'à l'entrée du bourg. Nous avons affiché cette programmation en commission voirie de la CCPN depuis 3 ans. Malheureusement les contraintes budgétaires de la communauté de communes nous imposent de repousser cette intervention ultérieurement.

Laurent PIALHOUX



Du côté des associations :

Dates à retenir :

Jeudi 4 septembre 2025 : reprise des activités du club du 3ème âge tous les jeudis de 14 h à 17 h au foyer rural

Jeudi 11 septembre et mardi 16 septembre : reprise des séances hebdomadaires de gymnastique volontaire

Vendredi 19 septembre 2025 : atelier Cassiopée : « bien dans mon assiette, bien dans mes baskets » au foyer rural de 13 h 30 à 17 h

Samedi 20 septembre à 14 h balade contée de l'ACLA

Dimanche 30 novembre 2025 : marché d'automne et téléthon (Comité des fêtes et ACLA)

Dimanche 7 décembre 2025 : repas des aînés à 12 h organisé par la municipalité

Dimanche 14 décembre à 17 h à l'église : concert de Noël (ACLA)

Extension de l'atelier municipal pour la création de locaux associatifs et de stockage.

Pour faire suite à notre précédent article dans le bulletin municipal de janvier 2025, le chantier a pris du retard pour diverses raisons administratives.

L'appel d'offres a pris fin à la mi-juillet et l'ouverture des plis et l'analyse des offres ont été réalisées à la fin du mois de juillet.

Côté subventions, une bonne nouvelle de la part des services de l'Etat que nous remercions : par arrêté du 23/06/2025, madame la préfète, sur proposition de monsieur le sous-préfet, alloue une subvention de 105 820,00 €, calculée sur la base d'un taux de 37 % appliqué à une dépense éligible de 286 000 € HT.

Nous avons été prudents en prévoyant seulement 20 % pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), c'est donc une bonne chose pour les finances communales.

Nous sommes toujours en attente des autres subventions sollicitées. Les travaux devraient démarrer en début d'automne.

Bernard BAZINET

AUGIGNAC en Fête

**16
Août**

19H30 REMISE DES CLÉS DE LA COMMUNE AU COMITÉ DES FÊTES

Repas Entrecôte 22€

à partir de 19h30 - Libre service sur place ou à emporter

Réservations : 06 72 88 10 98 Jusqu'au 10 Août

**17
Août**

Vide Grenier

au
Jardin
public

Informations : 06 72 88 10 98 - "accueil des exposants dès 6 h"

11h. Concours de vélos fleuris (enfants moins de 12 ans)

NOUVEAU

14h Concours de lancer de
charantaises augignacoises



17h Lâcher de ballons

22h30

**GRAND FEU
D'ARTIFICE MUSICAL**

**18
Août**

Concours de pétanque

En Doublette - Engagement à 14h

16h MASCOTTES pour petits et grands

FÊTE FORAINE tout le week-end, BUVETTE, GRILLADES

Info 06 72 88 10 98

Un nouveau bureau au club du 3ème âge :

Lors de l'assemblée générale du 15 mai 2025 et conformément aux statuts, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau :

Ont été élus :

Président actif : Mme Jeannette LAFORGE

Présidents d'honneur : Cathy PINEL et Pierre PEYRAZAT

Vice-Présidents : Thierry WAY et Maryline FORGENEUF

Trésorier : Jean-Louis Magne

Trésorier adjoint : Michèle Bonnerot

Secrétaire : Maryline Bertrand

Secrétaire adjointe : Maryse Goudy

Membres actifs : Jacqueline Mallemanche, Jean Girardie, Pierre Bourdiol, Thierry Bombeau, Daniel Chabot, Nicole Genier

Le premier PAPSE de Dordogne sera à Augignac...

Le parcours d'activités physiques sportives étalonnés (P.A.P.S.E) est une nouvelle offre d'activités physiques dont la priorité est faite au sport mais surtout au **sport santé bien être**. Les parcours PAPSE ont la particularité de regrouper sur le même site des activités de randonnée, marche nordique ou active, V.T.T, Trail... sans oublier la Joëlette.

Le circuit, balisé en vert, est étalonné tous les kilomètres grâce à l'implantation de **bornes en ardoise de Corrèze** avec un chrono de référence inscrit par discipline, propre à la spécificité du circuit. Ainsi, chaque utilisateur dispose de repères indicatifs lui permettant de s'auto-évaluer et de s'aider pour atteindre ses objectifs à son rythme.



Les PAPSE sont aussi un bon prétexte pour découvrir les territoires autrement et mettre en valeur le patrimoine rural. Ils permettent donc aux débutants de retrouver une activité physique et de disposer d'un outil d'évaluation et de progression. Pour les sportifs, qui aiment se surpasser et se lancer des défis, les chronos PAPSE de Marche Nordique, de Trail et de VTT sont une bonne référence.

Enfin, pour ceux qui aiment flâner en pleine nature, découvrir les territoires, les producteurs et les commerces locaux, le PAPSE est fait pour eux.

Il existe environ une trentaine de PAPSE en France, essentiellement en Corrèze où le concept est né. C'est la Fédération Française du Sport en Milieu Rural (FFSMR) qui les développe en partenariat avec une association locale qui adhère à cette fédération.

L'ACLA en partenariat avec la commune d'Augignac porte ce projet qui est entièrement financé par la FFSMR.

Le parcours fera 8 km au départ du stade d'Augignac et passera notamment à proximité du château de Leygurat et sur le site de Roche Eside. Il empruntera de nouveaux chemins privés pour lesquels nous avons eu une autorisation de passage des propriétaires. Nous en profitons pour les remercier vivement de leur collaboration et de leur accord unanime !

Enfin, un parcours plus familial complètera cette offre avec un circuit de 5 km, au cœur du village et de ses commerces, mettant ainsi en valeur le travail accompli dans le cadre de Villes et Villages Fleuris.

Un site internet permettra de retrouver des informations sur le circuit d'Augignac (itinéraires, sites remarquables, ainsi que les producteurs et commerces locaux..).

Pour information, **une charte** pour les pratiquants rappelle les consignes claires à respecter pour le confort et la sécurité de tous afin de préserver les propriétés privées bordant les sentiers de randonnées.

L'objectif est d'avoir les circuits opérationnels pour la randonnée réalisée dans le cadre de **la Fête d'Automne**, organisée par le comité des fêtes d'Augignac.



Cécile GRASSET

Petit rappel : L'ACLA organise aussi un samedi par mois une randonnée bien être, des ateliers hebdomadaires de marche nordique et des moments culturels (contes, concerts ...)

Contacter la présidente Cécile Grasset au 06 70 09 24 44 ou voir le site facebook de l'ACLA.



Villes et Villages Fleuris

À Augignac, le fleurissement est avant tout une affaire de cœur... et de bénévolat !

Cette année encore, notre village s'est paré de mille couleurs grâce à un fleurissement champêtre qui mêle harmonieusement plantes sauvages et variétés domestiques, pour un rendu naturel, accueillant et respectueux de l'environnement.



Parmi les temps forts de ce printemps, nous souhaitons mettre à l'honneur la restauration du vieux puits situé rue de Saint-Estèphe. Un grand merci à M. Pierre JULIEN, qui a généreusement offert de son temps et de son savoir-faire pour redonner vie à ce petit patrimoine augignacois, dans le respect de son charme d'antan. Le puits, désormais fleuri, est redevenu un véritable écrin de verdure.



Le présent bulletin municipal est édité par la commune d'Augignac

Responsable de la publication : Mr Bernard BAZINET, Maire

Conception : Pierre PEYRAZAT, Cécile GRASSET, Monique JULIEN, Laurent PIALHOUX

Photos : conseillers municipaux et associations

Distribution : Les Conseillers Municipaux

Impression : IGE EDIGRAPHIC (Rte de St Martin NONTRON)

Autre moment marquant : la matinée passée avec les enfants de l'école maternelle et primaire. Ensemble, nous avons planté légumes et fleurs dans plusieurs massifs dans la cour de l'école. Un instant de transmission et de partage qui a réjoui petits et grands, et permis de sensibiliser les plus jeunes à l'importance du végétal dans notre cadre de vie.



Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à tous les bénévoles qui, tout au long de l'année, s'investissent avec enthousiasme dans le fleurissement d'Augignac. Grâce à eux, notre commune continue de fleurir, de s'embellir... et de cultiver son esprit convivial et solidaire.

Monique Julien



ETAT CIVIL 1er semestre 2025

Naissances

- ♦ **Soline LECERF**, le 8 mai 2025 à Limoges

Mariages

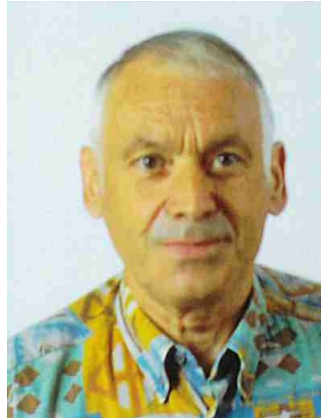
- ♦ **Clémence BASTIER et Jean-Baptiste SEEGERs**, le 21 juin 2025
- ♦ **Séverine PORTE et Patrice CHABOT**, le 28 juin 2025

Décès

- ♦ **Alain VIAUD**, le 6 janvier 2025 à Saint-Junien
- ♦ **Jean-Claude PUYRAZAT**, le 17 janvier 2025
- ♦ **Simone GARRAUD**, le 31 janvier 2025 à Paris (18e)
- ♦ **René LASTERE**, le 23 février 2025
- ♦ **Laurent Edouard MARQUART**, le 20 mars 2025
- ♦ **Jacqueline SALLAT**, le 1er mars 2025, à Nontron
- ♦ **Emilienne VIGNERON**, le 16 avril 2025 à Périgueux
- ♦ **Simone CHAMOULAUD**, le 8 mai 2025 à Nontron
- ♦ **Jean-Jacques BERNARD**, le 14 mai 2025 à Périgueux
- ♦ **Wouter DE WITH**, le 7 juin 2025 à Bordeaux.
- ♦ **Jean-Pierre BARBIER**, le 9 juillet 2025 à Brantôme

Hommage du Conseil Municipal

Extrait du discours de M le Maire lors des obsèques de M René Lastère le 3 mars 2025



« C'est avec une profonde gratitude que je prends la parole aujourd'hui pour saluer la mémoire du Président de la Section Augignac Nord Nontronnais de l'Union Périgourdine des Mutilés, Réformés et Anciens combattants, l'UM-PRAC, mais également celle d'un habitant d'Augignac qui s'est également

beaucoup investi dans la vie associative toute sa vie : le comité des fêtes il y a quelques années et bien sûr la présidence des Anciens Combattants.

En 2015, il y a 10 ans, Il avait contribué avec un petit groupe de volontaires à redonner vie à la section d'Augignac qui avait été dissoute 3 ans auparavant.

Son initiative a permis de rappeler à chacun d'entre nous l'importance de se souvenir des sacrifices consentis par ceux qui ont servi notre pays.

René LASTERE était également porte-drapeau et présent à chaque manifestation au monument aux morts d'Augignac.

René avait des passions : le jardinage et bien sûr la chasse avec l'Association Communale de Chasse Agréée d'Augignac. Il y exerçait la fonction de garde particulier, fonction bien utile et reconnue d'utilité publique.

Je pense bien évidemment à ses amis chasseurs, très affectés par les circonstances de sa disparition le dimanche 23 Février dernier.

Ce drame est un véritable choc pour Augignac et il est difficile de trouver les mots qui puissent adoucir votre peine à vous, sa famille et ses amis, si ce n'est qu'il restera présent dans notre mémoire collective.

Pour ma part, je garderai en mémoire le signe discret que René m'adressait pour m'indiquer la fin de la cérémonie d'hommage des drapeaux à notre monument aux morts.

Madame LASTERE, Frédéric, Joël, Christine, Valérie, Quentin, Chloé, je vous adresse au nom du conseil municipal et des habitants d'Augignac, nos bien sincères condoléances.

Repose en paix mon cher René et sache que tu resteras dans notre cœur et notre mémoire. »



Cérémonie du 8 mai 2025